

La commission « Culture » décentralisée à Marseille : identité, citoyenneté et... culture, au programme

Olivier Bianchi , maire de Clermont-Ferrand et co-président avec David Lisnard , maire de Cannes, de la commission « Culture » de France urbaine, a ouvert la réunion en se réjouissant du format particulier de cette rencontre, organisée le 26 janvier à Marseille, avec la Fédération nationale des collectivités pour la culture (FNCC) et l'Association des directeurs de la culture des grandes villes et agglomérations de France (ADACGVAF).

La commission s'est appuyée sur les présentations de deux intervenants (un chercheur et un acteur du milieu associatif) venus présenter leur réflexion sur la contribution de la culture à l'élaboration d'une identité commune sur le territoire. L'occasion de réfléchir aux propositions des élus urbains qui seront présentées à Arras, les 23 et 24 mars 2017, lors des toutes premières « Journées nationales de France urbaine »*. Un moyen d'interpeller le prochain gouvernement avec des mesures très concrètes d'amélioration de l'action publique.



Trois thèmes ont émergé :

1. *l'importance de l'enseignement artistique, de l'éducation artistique et culturelle et de la démocratisation culturelle* : la cohésion sociale est une donnée majeure pour la constitution d'une identité territoriale forte et partagée. Les politiques culturelles peuvent fortement contribuer à la cohésion sociale, si elles se donnent pour ambition d'être inclusives, de mettre en place des actions permettant de toucher toutes les catégories de population du territoire, y compris - et surtout - celles qui sont éloignées des pratiques culturelles.
2. Pour toutes les structures labélisées : avoir des projets artistiques, culturels et contributifs pour réinterroger la manière dont les citoyens sont inclus dans l'élaboration de la politique culturelle. Ceci implique de ne pas concevoir un équipement sans intégrer *la maîtrise d'usage* , pour que les habitants, les utilisateurs puissent s'exprimer à côté des donneurs d'ordre.



[Visualiser l'article](#)

3. *Accepter le traitement différencié des territoires* : demander un contrat métropolitain d'expérimentation, peu balisé (ici le réseau des bibliothèques, là le travail inclusif des citoyens), autour de quelques valeurs communes comme la solidarité, et réécrire la loi NOTRe sur la qualification de la compétence des grandes intercommunalités pour ne pas rester à la simple gestion des équipements culturels mais bien intégrer l'ensemble de la politique culturelle, ce qui éviterait la démultiplication actuelle d'équipements.

La commission a en outre entendu une représentante de l'Association nationale des écoles supérieures d'art, l'ANDEA, venue présenter les problèmes rencontrés actuellement dans les écoles d'art territoriales : L'ANDEA s'inquiète des conséquences résultant de la décision du ministère de la Culture de revaloriser le statut des enseignants des 10 écoles nationales supérieures d'art sans qu'aucune proposition ne soit faite pour les enseignants de la fonction publique territoriale des 35 autres établissements territoriaux. En effet, depuis 2002, l'écart n'a cessé de se creuser entre l'évolution du statut des professeurs des écoles nationales et celle des enseignants territoriaux, alors que rien ne justifie un tel contraste en termes d'exercice des missions. Cet écart grandissant rend par ailleurs très difficile, voire impossible, la revalorisation du statut des enseignants territoriaux par les collectivités.

La commission a décidé d'interpeller le Premier ministre sur le sujet.

** Ces sujets seront traités notamment lors de l'atelier « transmission et citoyenneté ».*